

10/10/16 à 09:51 par [ALEXANDRE \(Stéphanie\)](#)



La France compte désormais 12 régions contre 21 auparavant. Si 5 d'entre elles ont conservé leurs anciens noms et périmètres, 7 régions ont été rebaptisées. La Corse obtient un statut particulier.

Le nombre des **régions** est descendu de 21 à 12 depuis l'entrée en vigueur de la réforme territoriale en janvier 2016.

Dans le détail, les régions Bretagne, Île-de-France, Provence-Alpes-Côte-d'azur et Pays-de-la-Loire conservent leur périmètre, leur nom et leur préfecture. La région Centre-Val de Loire ne voit que son nom modifié et la Corse dispose un statut particulier.

7 nouvelles régions

Sept entités sont le fruit du regroupement de deux ou trois anciennes régions. Il faut désormais les appeler :

- Auvergne-Rhône-Alpes : la région issue de la fusion des Rhône-Alpes et l'Auvergne. Son chef-lieu est fixé à Lyon ;
- Bourgogne-Franche-Comté : les noms des deux anciennes régions ont tout simplement été accolés. Le chef-lieu de nouvelle entité est Dijon ;
- Hauts-de-France réunit les anciennes régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Son chef-lieu est fixé à Lille ;
- Grand Est : cette région issue du regroupement des régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine. Son chef-lieu est [Strasbourg](#) (à confirmer) ;
- Occitanie : ce nom "Occitanie" a été choisi pour la région née de la fusion du Languedoc-Roussillon et du Midi-Pyrénées. Toulouse est désigné comme chef-lieu ;
- Normandie : cette nouvelle région réunit les anciennes Haute et Basse Normandie ;
- Nouvelle Aquitaine : région issue du regroupement de l'Aquitaine, du Limousin et du Poitou-Charentes. Son chef-lieu est Bordeaux.